

VOUS PORTEZ UN PROJET DE CREATION

Initiative Centre Ouest Bretagne vous propose un dispositif en 3 volets

- **Un Prêt d'Honneur entre 3 000 et 12 000€, sans intérêts ni garantie personnelle.** Le Prêt d'Honneur est destiné à renforcer votre apport personnel pour vous permettre d'obtenir le prêt bancaire. Il est remboursable entre 3 et 5 ans maximum.
- **Un parrainage** par un chef d'entreprise, un cadre dirigeant expérimenté ou un sénior pendant vos deux premières années d'activité.
- **Un suivi** des principaux indicateurs économiques de votre entreprise.

Les principaux critères

- **Le bénéficiaire** assure la gestion effective de l'entreprise et **apporte au minimum 3 000€.**
- **Le Prêt d'Honneur doit avoir un effet levier** pour l'obtention du prêt bancaire dont le montant est au moins égal à celui du Prêt d'Honneur.
- **Le projet concerne l'un des secteurs d'activité suivants :** le commerce, l'artisanat, l'industrie, les services, le BTP et les professions libérales.

Les activités saisonnières, bar/café, pharmacie, hôtellerie sont exclues.

Le projet devra satisfaire à l'ensemble des critères d'éligibilité définis par Initiative Centre Ouest Bretagne.

Comment procéder ?

- 1/ Prenez contact avec la plateforme Initiative Centre Ouest Bretagne
- 2/ Bénéficiez de **l'expertise des spécialistes de la création/reprise** d'entreprises de votre Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou autres structures d'accompagnement et **des conseils pour le montage de votre dossier.**
- 3/Faites valider votre projet par le **Comité d'Agrément** d'Initiative Centre Ouest Bretagne **composé de professionnels.**

Le prêt d'honneur et le parrainage pourront être accordés après étude du dossier et présentation du projet.

Pour tous les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise, Initiative Centre Ouest Bretagne peut vous accompagner dans le dispositif Régional **PASS** *Création* Pass Création.

Dispositif qui pourra également vous donner accès au Prêt à taux Zéro géré par la Caisse Des Dépôts, allant jusqu'à 8000€ sur 5 ans maximum, avec une caution solidaire limitée à 50%.

Il doit être associé à un prêt bancaire.

bpifrance

Initiative Centre Ouest Bretagne est également habilitée par la BPI à instruire les Prêts à la Création d'Entreprise (PCE).

D'autres dispositifs peuvent être gérés par la Plateforme, n'hésitez pas à vous renseigner.

Votre contact :

Romain TEILLON

Tél. : 02 96 29 26 53

Port. : 07 57 41 14 12



E-mail : initiativecentreouestbretagne@gmail.com